

DECRET N° 79/206 DU 8/5/79  
Portant nomination de Monsieur MOSSIMBI  
Paul-Valentin, Ingénieur Agronome de 2°  
échelon, en qualité de Directeur Général  
de l'Office des Cultures Vivrières (OCV).

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS  
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE  
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'acte n°038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation  
et fonctionnement des Pouvoirs Publics;  
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement;  
Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du  
Conseil des Ministres;

Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE :

Article 1er.— Monsieur MOSSIMBI Paul-Valentin, Ingénieur Agronome de 2° échelon,  
précédemment Directeur du Bureau de Coordination des Programmes de l'Office des  
Cultures Vivrières, est nommé Directeur Général de l'Office des Cultures  
Vivrières (O.C.V.).

Article 2.— Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont  
abrogées.

Article 3.— Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de  
service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République  
Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 8 MAI 1979

Par le Président du Comité Central du  
Parti Congolais du Travail, Président  
de la République, Chef de l'Etat,  
Président du Conseil des Ministres,  
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.—

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.—

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.—

Le Ministre de l'Economie Rurale

Jean ITADI.—

Le Ministre du Travail et de  
la Justice, Garde des Sceaux

Victor TAMBA-TAMBA.—